

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté-Egalité- Fraternité**MAIRIE**

DE

**SANDRANS**

01400

Tél.04 74 24 52 20

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Mardi 10 Juin 2025 19H30****PROCES-VERBAL**

Présents : Patrick ALVAREZ, Audrey CHEVALIER, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, Marc MAZET, Marjorie MERLINC, Bernard TAPONAT,

Absents excusés : Emmanuel CHOMETON (pv B. TAPONAT), Clémence PRADA (pv M. MAZET), Emmanuel TRINDADE (pv J. MABILE)

Absents non excusés : Florence DUPONT, Damien FERRIER

Madame Caroline GUERIN est élue secrétaire de séance.

**A/ Approbation des Procès-Verbaux du Mardi 13 Mai 2025 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**B/ Délibérations****1- 2025.06.10 D023 Subvention 2025 – JM TEAM**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention pour 2025 de l'Association JM Team. Il rappelle qu'il s'agit d'une association sandranaise pour aider un jeune sandranais dans ses compétitions de moto-cross.

Pour mémoire, en 2024, une subvention exceptionnelle de 50 € avait été votée.

Après débat, Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subvention 2025.

**Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident avec 10 voix pour et 1 abstention (E. CHOMETON),**

- De ne pas attribuer de subvention en 2025 à l'association JM TEAM

**2- 2025.06.10 D024 Subvention 2025 – Association ARAA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention pour 2025 de l'Association ARAA (Association Rhône-Alpes Attelage). Il explique qu'il s'agit d'une association extérieure de Sandrans qui organise un concours d'attelage sur la commune du 4 au 6 juillet 2025.

Après débat, Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subvention 2025.

**Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident avec 10 voix pour et 1 abstention (E. CHOMETON) :**

- De ne pas attribuer de subvention en 2025 à l'association ARAA (Association Rhône-Alpes Attelage)

En contrepartie, le conseil est d'accord à l'unanimité pour le prêt gratuit du matériel (tables et bancs) pour leur manifestation du 4 au 6 juillet 2025.

### **3- 2025.06.10 D025 Nomination impasses**

VU l'arrêté du 02/12/2024 accordant la réalisation d'un lotissement sous l'autorisation d'urbanisme n° PA00139324V0001,

VU la demande de Monsieur MERLE, demandant la nomination de l'impasse se situant au 303 route de Villars (3 maisons avec la même adresse, ce qui pose problème pour différents professionnels comme facteur, livreurs).

Monsieur Merle propose de nomination ainsi :

- Le lotissement : Impasse du Clos des Merle,
- Les 3 maisons route de Villars : Impasse Champ Cazet

**Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, après en avoir délibéré, la nomination suivante :**

- **Le lotissement : Impasse Clos du Merle,**
- **Les 3 maisons route de Villars : Impasse Champ Cazet**



### **4- 2025.06.10 D026 Terrain de pétanque – validation du devis**

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un terrain de pétanque sur l'aire de jeux sur le terrain à côté de la mairie.

3 devis ont été demandés :

- INNOV'CREATION : 5 546,92 € TTC
- SIGN'NATURE : 8 337,60 € TTC
- EMS PAYSAGE : 8 978,40 € TTC

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, décide à l'unanimité**

- D'approuver le devis de INNOV'CREATION pour un montant de 5 546,92 € TTC

### **5- 2025.06.10 D027 Aire de jeux – Validation devis**

Monsieur le Maire propose l'installation de nouveaux jeux sur l'aire de jeux sur le terrain à côté de la mairie.

2 devis ont été demandés :

	CHALLENGE (TTC)	JPP (TTC)
Tyrolienne 25m	5 726,40 €	5 742,00 €
Tourniquet	3-10 ans diamètre 2.30 4 236,80 €	3-15 ans/4 pl diamètre 1.40 7 106,10 €
		3-8 ans diamètre 1.25 2 543,76 €
Bascule	3m/2 pl 4-9 ans 656,00 €	4m/4 pl 3-12 ans 2 085,41 €
		3m/2 pl 1-14 ans 1 391,95 €
		3m/2 pl 3-8 ans 1 890,85 €
Elliptique	1 658,78 €	2 082,00 €
Pédalier	1 565,33 €	1 848,07 €

⇒ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- D'approuver le devis de JPP pour la bascule pour un montant de 2 085,41 € TTC

#### **C/ Questions et informations diverses**

- Le fauchage des accotements a été fait la semaine 23,
- Des dépôts sauvages autour de l'étang Cocagne ont été retrouvés,
- Rappel : Rêves de cirque et Cuivres en Dombes à Sandrans le 13 juin 2025 à partir de 16h30,
- Une 1<sup>ère</sup> réunion avec les associations de Sandrans a eu lieu le vendredi 6 juin 2025 pour réunir les idées sur l'organisation d'une fête autour de Noël, le 19 décembre 2025.
- Les travaux de réfection des chemins seront réalisés la semaine 26
- Mauricette GUERINOT prévoit de distribuer dans toutes les boîtes aux lettres une information pour appel à bénévoles pour la rénovation de l'Eglise,
- Prochain conseil fixé le mardi 09 septembre 2025 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20

Secrétaire de Séance  
Madame Caroline GUERIN

Monsieur le Maire  
Monsieur Bernard TAPONAT